

L'an deux mille dix-sept, le vingt mars, à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de François ROGUET, Maire.

Date de convocation : 14.03.2017

Présents : AUBIGNAT Michel, BARON Rosy, BICHARD Renée, CHEVARIN Jérôme, FOGLIENI Baptiste, MAUPOINT Véronique, MENAL Marilyns, NEUVILLE Claude, ROGUET François.

Absents : FREDY Dominique, TAMBOIS Jérôme.

Secrétaire de séance : Marilyns MENAL

Assistait à la réunion Claire SAHED, secrétaire de Mairie de Saint-Rémy-de-Blot.

Présentation par Christophe BRAS de l'étude Phyt'eauvergne réalisée par la FREDON Auvergne

Christophe BRAS présente un diaporama suite au diagnostic réalisé sur la commune pour améliorer les pratiques visant à la réduction de l'utilisation des désherbants chimiques. Les conseillers s'accordent à dire que la commune peut s'engager dans le niveau 3 de la charte « Ne plus traiter chimiquement ». Baptiste FOGLIENI précise qu'il est nécessaire de bien communiquer sur la démarche engagée par la commune et c'est à la collectivité de montrer l'exemple. Michel AUBIGNAT indique que la communication peut se faire notamment lors de la journée botanique de La Centaurée.

Christophe BRAS explique que la prochaine étape sera une visite de contrôle réalisée par la FREDON et, suite à cela, une remise de label pourra être faite.

N° 2017-10 Approbation du compte de gestion 2016 dressé par Monsieur le Receveur – Budget Commune.

Le Conseil Municipal, Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 2017-11 Approbation du compte administratif 2016 – Budget Commune

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Claude NEUVILLE
délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par François ROGUET, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote,
après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		49 473,80	12 669,60		12 669,60	49 473,80
Opérations de l'exercice	197 168,40	221 856,00	52 245,69	23 052,61	249 414,09	244 908,61
TOTAUX	197 168,40	271 329,80	64 915,29	23 052,61	262 083,69	294 382,41
Résultats de clôture		74 161,40	41 862,68			32 298,72
Restes à réaliser			8 500,00		8 500,00	
TOTAUX CUMULES	197 168,40	271 329,80	73 415,29	23 052,61	270 583,69	294 382,41
RESULTATS DEFINITIFS		74 161,40	50 362,68			23 798,72

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

N° 2017-12 Affectation de résultats – Budget Commune

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Claude NEUVILLE
après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par François ROGUET, Maire,
statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	74 161,40
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (221 856,00 - 197 168,40)	24 687,60
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	49 473,80
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-41 862,68
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (23 052,61 - 52 245,69)	-29 193,08
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-12 669,60
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 8 500,00)	-8 500,00
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-50 362,68

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	50 362,68
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	23 798,72
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

N° 2017-13 Approbation du compte de gestion 2016 dressé par Monsieur le Receveur – Budget Auberge de Pays

Le Conseil Municipal, Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 2017-14 Approbation du compte administratif 2016 – Budget Auberge de Pays

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Claude NEUVILLE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par François ROGUET, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		7 812,89	17 544,92		17 544,92	7 812,89
Opérations de l'exercice	2 763,25	22 134,60	9 220,59	17 544,92	11 983,84	39 679,52
TOTAUX	2 763,25	29 947,49	26 765,51	17 544,92	29 528,76	47 492,41
Résultats de clôture		27 184,24	9 220,59			17 963,65
Restes à réaliser			4 535,00		4 535,00	
TOTAUX CUMULES	2 763,25	29 947,49	31 300,51	17 544,92	34 063,76	47 492,41
RESULTATS DEFINITIFS		27 184,24	13 755,59			13 428,65

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

N° 2017-15 Affectation de résultats – Budget Auberge de Pays

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Claude NEUVILLE après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par François ROGUET, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	27 184,24
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (22 134,60 - 2 763,25)	19 371,35
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	7 812,89
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-9 220,59
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (17 544,92 - 9 220,59)	8 324,33
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-17 544,92
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 4 535,00)	-4 535,00
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-13 755,59

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	13 755,59
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	13 428,65
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

N° 2017-16 Ouverture d'une ligne de trésorerie

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'ouvrir une ligne de trésorerie afin de répondre aux besoins ponctuels de trésorerie.

Il présente ainsi l'offre du Crédit Agricole composée comme suit :

Montant : 10 000 €

Durée : 12 mois

Taux de référence : EURIBOR 3 mois (valeur J-2 ouvrés de la réalisation)

Marge : + 1,40 % - Au taux actuel de 1,171 % marge comprise

Paiement des intérêts : trimestriel à terme échu

Commission d'engagement : 0,20 % du montant accordé soit 20 €.

Le Conseil Municipal, Oui, l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 10 000 €,
- Accepte l'offre du Crédit Agricole Centre France comme décrite ci-avant,
- Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision et signer tous documents y afférents.

N° 2017-17 Inventaire des zones humides

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un inventaire des zones humides a été réalisé sur la commune en 2016 par le SMAD des Combrailles. Cet inventaire a été mis à disposition en mairie avec un registre pour consultation.

Plusieurs personnes sont venues consulter la cartographie réalisée et une remarque a été portée sur le registre.

Monsieur le Maire rappelle que certains conseillers ont participé à cette étude et notamment Jérôme CHEVARIN ayant une connaissance approfondie du sujet.

Le Conseil Municipal, Oui, l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide l'inventaire avec une réserve émise quant au manque d'exhaustivité du document.

Travaux de voirie

Monsieur le Maire fait part d'une demande d'un riverain pour faire réaliser des travaux de voirie en limite de propriété. Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande.

N° 2017-18 Projet de modernisation de l'Auberge du Château, bâtiment communal – Plan de financement.

Monsieur le Maire présente à nouveau les dossiers d'études réalisés à l'automne (architecture, marketing), et rappelle le contexte du projet : même si le bâtiment (ancienne mairie-école) a déjà fait l'objet de plusieurs tranches de travaux (entretien, mise en sécurité), les équipements actuels d'accueil, comme par exemple le bar, la salle de restaurant, le salon, la terrasse ainsi que les chambres nécessitent une modernisation afin de redynamiser l'activité et d'améliorer le cadre offert au public.

De plus, même si la plupart des espaces demeurent toutefois d'un aspect convenable, certains réaménagements s'avèrent indispensables : rénovation du bar, amélioration de la salle de restaurant, transformation du salon, des toilettes, mise en confort des chambres, etc...

Plutôt que de procéder à des interventions ponctuelles, « a minima », Monsieur le Maire propose - avec comme arguments la nécessité d'harmoniser la qualité des équipements au Bourg (notamment en référence à la salle des fêtes rénovée), mais aussi l'intérêt d'accompagner le programme pluriannuel de mise en valeur du site de Château Rocher (prévu en 2017) au travers de l'amélioration globale de la politique communale d'accueil et notamment touristique - de donner suite au projet établi par les bureaux d'études LESAGE Architecte et Projective Groupe, pour un montant de 318 620 € HT.

Afin de financer ce projet d'opération, Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	273 000 €	Conseil régional 15%	47 793 €
Honoraires	45 620 €	Conseil départemental 15%	47 793 €
		Etat DETR 30%	95 586 €
		SMADC Fonds A89 3,14 %	10 000 €
		Etat FSIL 16,86 %	53 724 €
		Part communale 20 %	63 724 €
TOTAL des dépenses	318 620 €	TOTAL des recettes	318 620 €

Le Conseil Municipal, Oui, l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide le plan de financement comme décrit ci-avant,
- Charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre cette décision.

N° 2017-19 Convention de mise à disposition d'un terrain communal

Monsieur le Maire rappelle le projet d'implantation d'un radar Météo France sur la commune. Il explique qu'un transformateur électrique doit être installé sur la parcelle communale cadastrée ZI 68.

Le Conseil Municipal, Oui, l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de la parcelle n° ZI 68 avec l'organisme compétent.

N° 2017-20 Protection de la ressource en eau

Monsieur le Maire rappelle l'engagement de la commune dans la charte d'entretien des espaces publics. L'objectif de cette charte est de mettre en œuvre des bonnes pratiques afin de préserver la santé humaine et l'environnement, notamment en réduisant la quantité de produits phytosanitaires retrouvée dans les eaux superficielles et souterraines.

Un accompagnement de la commune dans cette démarche est réalisé par la FREDON Auvergne avec notamment :

- Des réunions d'information des élus,
- Un diagnostic-conseil des pratiques de désherbage de la commune,
- Une réunion technique avec les agents communaux (validation des propositions d'amélioration, démonstration de matériels alternatifs).

Le Conseil Municipal, Oui, l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, avec une abstention et 8 voix pour,

- Accepte les termes du niveau 3 de la charte d'entretien des espaces publics qui correspond à l'engagement de ne plus utiliser de produit phytosanitaire sur l'ensemble de la commune,
- Accepte la participation financière de la commune à hauteur de 700 euros,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la charte.

N° 2017-21 Projet de modernisation de l'Auberge du Château – Emprunt

Monsieur le Maire expose aux conseillers la nécessité de contracter un emprunt pour le financement du projet de modernisation de l'Auberge du Château. Il présente notamment les offres transmises par la Banque Populaire.

Dans l'attente d'affiner le montant à emprunter, la commune souhaite obtenir un accord de principe de l'organisme bancaire sur une base de 120 000 €.

Le Conseil Municipal, Oui, l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Demande un accord de principe pour un emprunt sur une durée de 15 ans suite aux offres transmises par la Banque Populaire.
- Charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre cette décision.

N° 2017-22 Motion concernant la problématique des arbres au village de Busseret

Suite à plusieurs épisodes météorologiques, les habitants de la commune ont attiré l'attention du Conseil Municipal sur les points suivants :

- Chutes d'arbres au hameau de Busseret engendrant des coupures d'électricité à répétition impactant de nombreux villages, avec toutes les conséquences qui peuvent en découler,
- Chutes d'arbres sur la route de Busseret provoquant l'isolement du hameau,
- Fermeture du paysage que laisse envisager la replantation des zones récemment déboisées et qui entourent les espaces habités.

En réponse, le Conseil Municipal émet les souhaits suivants :

- Enfouissement de la ligne électrique reliant les villages des Gouyards à Busseret,
- Dégagement de la route dans les plus brefs délais par les propriétaires concernés,

- Encourage les propriétaires forestiers et les riverains à entretenir une concertation pour trouver une limite raisonnable à la plantation des arbres, notamment en étudiant la plantation de feuillus et en écartant les boisements au maximum des maisons.

Le Conseil Municipal, Oui, l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la présente motion.

N° 2017-23 Indemnités des élus

Monsieur le Maire indique que la réforme dite PPCR modifie les grilles de l'ensemble des agents de la fonction publique et par voie de conséquence, le montant des indemnités des élus.

Ainsi, à compter du 1er janvier 2017, les indemnités des élus de la commune sont fixées par référence à l'indice terminal brut de la fonction publique en vigueur.

Le Conseil Municipal, Oui, l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Dit que les indemnités des élus de la commune sont fixées par référence à l'indice terminal brut de la fonction publique en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2017.

N° 2017-24 Projet de modernisation de l'Auberge du Château, bâtiment communal – Plan de financement « Mobilier »

Monsieur le Maire présente à nouveau les dossiers d'études réalisés à l'automne (architecture, marketing), et rappelle le contexte du projet : même si le bâtiment (ancienne mairie-école) a déjà fait l'objet de plusieurs tranches de travaux (entretien, mise en sécurité), les équipements actuels d'accueil, comme par exemple le bar, la salle de restaurant, le salon, la terrasse ainsi que les chambres nécessitent une modernisation afin de redynamiser l'activité et d'améliorer le cadre offert au public.

De plus, même si la plupart des espaces demeurent toutefois d'un aspect convenable, certains réaménagements s'avèrent indispensables : rénovation du bar, amélioration de la salle de restaurant, transformation du salon, des toilettes, mise en confort des chambres, etc...

Plutôt que de procéder à des interventions ponctuelles, « a minima », Monsieur le Maire propose - avec comme arguments la nécessité d'harmoniser la qualité des équipements au Bourg (notamment en référence à la salle des fêtes rénovée), mais aussi l'intérêt d'accompagner le programme pluriannuel de mise en valeur du site de Château Rocher (prévu en 2017) au travers de l'amélioration globale de la politique communale d'accueil et notamment touristique - de donner suite au projet établi par les bureaux d'études LESAGE Architecte et Projective Groupe, intégrant notamment le renouvellement du mobilier ; dépense estimée à 29 000 €. Ainsi, il présente le plan de financement, détaillé comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES	
Achat mobilier (bar, restaurant, chambres, mobilier extérieur de terrasse) 29 000 €	Conseil régional 40 %		11 600 €
	Part communale 60 %		17 400 €
TOTAL des dépenses	29 000 €	TOTAL des recettes	29 000 €

Le Conseil Municipal, Oui, l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide le plan de financement comme décrit ci-avant,
- Charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre cette décision.

Questions diverses

Baptiste FOGLIENI présente la demande de subvention d'Anima'Sioule auprès de la commune pour 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.